



Contrat VOLAILLES FERMIERES

Du 5 Octobre 2021 au 01 Mars 2022



Le présent contrat est passé entre :

le producteur : Michel CHAVINAS
1654 route de Pertuis 84460 CHEVAL BLANC
Tel : 04 90 71 92 91 ou 06 81 35 69 01
N° de Siret : 50908881100013

Et l'adhérent de l'AMAP :

Mme / M
adresse :
.....
Téléphone :
courriel :@.....

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement mensuel de volailles élevées à la ferme, abattues en abattoir et emballées en laboratoire agréé réfrigéré.

Les volailles seront vendues au poids (tête et pattes comprises); les pattes et la tête seront coupées et livrées. Un acompte de 10 euros/mois commandé est demandé lors de l'établissement du contrat et sera déduit du prix. Le règlement définitif sera effectué à chaque distribution.

Les livraisons se feront le premier Mardi de chaque mois.

Les volailles qui ne seront pas retirées le jour de la distribution **ne seront pas remplacées.**

Lors de votre choix inscrivez le nombre de volailles ou de lapins dans les mois désirés. Si vous êtes absent un mois, laissez la case vide.					
Mois de distribution et jour	POULET 9,90€ le kg	PINTADE 11,90 Le kg	Plus de canette	LAPIN 12,20€ le Kg	TOTAL
Mardi 5 octobre 2021					
Mardi 2 Novembre 2021					
Mardi 07 Décembre 2021					
Mardi 04 Janvier 2022					
Mardi 1er Février 2022					
Mardi 1er Mars 2022					
Total:					

Le règlement se fera par chèque libellé au nom de : **Michel CHAVINAS**
et sera remis lors de la signature du contrat.

Modalités de règlement en 1 fois, en deux fois, ou en trois fois

--	--	--

Signature de l'Adhérent :

Votre référente Volailles: **Mr Michel GATEAU Tel : 06 23 99 09 39**